



FFvolley

COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

PROCES-VERBAL N°5 DU 21 AVRIL 2021

SAISON 2020/2021

Présents :

Pierre SARRAMAIGNA, Président

Membres de la CCEE : Rachel BRUYERE, Rachid CHIKOUCHE, Frédéric GUERIN, Jean MARTIN, Eric SAGOT, Julien VERNEY

DTN avec voix consultative : Michel LEVI DI LEON, Nicolas SAUERBREY

Secrétaire CCEE : Laurence PLASSE

Excusés :

Zélie AMARD, Benoît OGNIER, Jean-Marc DUVETTE, Oussam ZERIZER

Le mercredi 21 avril 2021 de 19h00 à 21h24, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie sur convocation régulière par visioconférence.

Le Président, M. Pierre SARRAMAIGNA, donne lecture de l'ordre du jour, ce dont la commission lui donne acte.

1. INFORMATIONS

Réunion avec le CNOSF sur la mise en place de la politique d'Emploi. Exemples des fédérations de Rugby et de Hockey, ce sont les fédérations qui ont présenté leurs stratégies de professionnalisation.

L'exemple de la FFR nous a montré qu'une politique centralisée d'accompagnement des clubs et des territoires donnait des résultats (la FFvolley ne dispose pas des mêmes moyens – 100 M€/an pour le rugby).

L'exemple du Hockey nous a montré qu'une réforme de la gouvernance du Centre de Formation était nécessaire pour mettre en œuvre une stratégie de professionnalisation.

PSF côté Fédéral, c'est à peu près bon, il manque le côté des clubs. Les indicateurs ont été validés mardi.

2. CONTROLE DE CONFORMITES DES CLUBS LNV ET ÉLITES

Suite au contrôle de conformité, une actualisation de la liste des entraîneurs et des conformités va être faite par Rachel BRUYERE, Jean MARTIN et Nicolas SAUERBREY. Le contrôle des N3 et N2 va être également effectué sur la base des vérifications des entraîneurs diplômés du club : étant donné l'année blanche décidée par la FFvolley, aucune sanction ne pourra être appliquée sur ces deux divisions. Un courrier d'avertissement des formations à suivre en 2021/2022 pour mise en conformité sera envoyé aux clubs concernés. Deadline le 29 mai 2021.

3. DOSSIERS DE DEMANDES DE VAE FEDERALE (VAEF)

La Commission rappelle aux entraîneurs ou joueurs(euses) qu'ils doivent, pour demander à valider les diplômes fédéraux sans suivre la formation, constituer un dossier de demande de « VAE Fédérale » **argumenté et complet**.

Les dossiers incomplets, ne présentant pas les pièces justificatives nécessaires ou non traduits, et non-accompagnés de la redevance VAEF, seront refusés.

La CCEE étudiera les dossiers de VAEF des diplômes fédéraux en collaboration avec la Direction Technique Nationale. **L'étude d'un dossier nécessite un délai minimum d'un mois** (avis technique DTN et décision CCEE).

Les informations nécessaires concernant la VAEF sont consultables **sur le site de la FFvolley** par le lien suivant : <http://www.ffvb.org/se-former/>.

Le processus de qualification par la VAEF sera prochainement étudié avec la DTN afin de faciliter le traitement des dossiers, la commission ayant un périmètre d'intervention élargi, et peu de connaissance des parcours des demandeurs.

Pour les demandes en cours :

- **Monsieur ANDRIANI Antonello** suite à la réception de votre demande de VAE Fédérale en date du 12 octobre 2020, pour les modules 1 « Planification – Programmation », 2 « Stratégie d'organisation d'une structure de performance », 3 « Stage en structure PPF », 4 « l'entraînement spécifique de la Préparation Physique 1 », 5 « Data Volley », 6 « Média Training », 7 « Imagerie et VB » et les 3 stages « Stage en situation », « Stage en Etranger » et « Stage d'ouverture » du DEE1 VB ainsi que les Modules 10 « l'entraînement spécifique de la Préparation Physique 2 » et 11 « Data Volley » du DEE2 VB. Après étude de votre dossier et aux vues de votre expérience, la CCEE valide l'obtention des modules 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de par son cursus de formation et expérience d'entraîneur adjoint VB, les 3 stages de l'étape 3 de par son cursus d'entraîneur adjoint, et l'Etape 4 « Certification » de par son diplôme italien.
Le module 8 ne peut être validé, le club ne pouvant être support de formation d'un candidat à un module d'un cursus de la DTN. La CCEE valide également l'obtention des Modules 10 et 11 du DEE2 VB.
- **Monsieur CARBON Gaëtan** suite à la réception de la demande de VAE Fédérale en date du 23 février 2021, pour les modules 1 « Planification – Programmation », 3 « Stage en structure PPF », 4 « l'entraînement spécifique de la Préparation Physique 1 », 5 « Data Volley », 7 « Imagerie et Vb » du DEE1 VB et le module 10 « l'entraînement spécifique de la préparation Physique 2 » du DEE2 VB.
Après étude de votre dossier et aux vues de l'expérience du candidat, la CCEE valide l'obtention des modules 1, 3, 4, 5 et 7 DEE1 VB et le module 10 du DEE2 VB du DEE2 VB.

- **NGAPETH Eric** suite à la réception de la demande de VAE Fédérale en date du 08 février 2021, pour le diplôme DEE2 VB.
Après étude du dossier et aux vues de l'expérience du candidat, la CCEE valide l'obtention des modules DEE2 VB.
- **PERALTA Yamandu** suite à la réception de la demande de VAE Fédérale en date du 22 février 2021, pour le diplôme DEE2 VB.
Après étude du dossier et aux vues de l'expérience, la CCEE valide l'obtention des modules du DEE2 VB.
- **TCHOUASSI Constant** suite à la réception de la demande de VAE Fédérale en date du 22 février 2021, pour le module 7 « Imagerie et VB » DEE1 VB et le module 11 « Data Volley » du DEE2 VB.
Après étude de votre dossier et au vue de votre expérience, la CCEE valide l'obtention du module 7 du DEE1 VB et du module 11 du DEE2 VB.
- **VARAMBON Franck** suite à la réception de la demande de VAE Fédérale en date du 22 février 2021, pour les modules 1 « Planification – Programmation », 2 « Stratégie d'organisation d'une structure de performance », 3 « Stage en structure PPF » et le stage en situation (équipe nationale senior ou A' ou relève ou pôle France » du DEE1 VB.
Après étude du votre dossier et aux vues de l'expérience, la CCEE valide l'obtention des modules 1, 2, 3 ainsi que le stage en structure et le stage en situation du DEE1 VB.

4. REGLEMENTS CCEE, RPE, DAF

Suite à une discussion de la commission, constat est fait que les obligations des GSA en matière de conformité d'entraîneurs, sont contenues dans différents règlements avec des contradictions entre les textes.

La commission se propose de faire une lecture de tous les règlements, d'identifier les points de convergence et de divergence entre les textes afin d'y apporter une cohérence d'ensemble. MM. LEVI DI LEON et VERNEY sont en charge de ce travail de mise en conformité.

Une nouvelle version du règlement de la commission sera proposée au Bureau Exécutif de la FFvolley pour le 29 mai 2021.

5. INFORMATIQUE DE LA CCEE

La commission note la multiplication des bases de données pour la gestion et la vérification des entraîneurs (tableau Excel : pour les plans de formation, puis le fichier entraîneurs et le fichier licenciés).

La CCEE souhaiterait avoir des données propres et à jour dans les différentes bases, ainsi qu'un outil transversal de gestion des parcours.

6. GROUPES DE TRAVAIL

Suite à la validation par le Bureau Exécutif de la FFvolley des grands enjeux à couvrir par la commission, il a été décidé de mettre en place des groupes de travail afin de finaliser les plans d'actions à proposer à la prochaine Assemblée Générale.

- **Développer l'offre de formation fédérale**
 - Rachel BRUYÈRE, Rachid CHIKOUCHE, Jean MARTIN, Houssam ZERIZER

- **Développer les compétences transversales et spécifiques des acteurs du Volley pour répondre à leurs besoins**
 - Rachid CHIKOUCHE, Eric SAGOT, Julien VERNEY, Houssam ZERIZER
- **Créer et pérenniser des emplois pour tous les membres, sur les territoires**
 - Éric SAGOT, Pierre SARRAMAIGNA
- **Garantir la réussite de l'après-Volley pour tous**
 - Rachel BRUYÈRE, Frédéric GUÉRIN, Houssam ZERIZER
- **Accompagner la transformation économique des structures membres de la FFvolley**
 - Frédéric GUÉRIN, Éric SAGOT, Pierre SARRAMAIGNA

Les items « Repérer, attirer et intégrer les futurs professionnels et bénévoles » et « Garantir une actualisation des compétences métiers des acteurs salariés » seront traités dans les groupes Compétence et Emploi.

7. DIVERS

Contrat d'apprentissage sur l'emploi. Avec ce type de contrat on peut financer un emploi sur 3 ans. Mais il faut qu'il y ait un tuteur et un encadrant. L'alternance est un moyen de financer un emploi à la FFvolley.

Pour le développement, il faut aider les Ligues Régionales, les CDVB et les GSA à se structurer. La commission note qu'il est nécessaire de renforcer la FFvolley avec des gens spécialisés sur l'Emploi et la Formation, moteurs du développement de demain : un positionnement clair de la FFvolley sur ces sujets, notamment en termes de moyens, est attendu.

Prochaines actions sur Avril/Mai 2021 :

- Un travail sur les besoins de la commission au niveau Compétences et Emploi avec un profil de poste à déterminer pour couvrir les besoins au niveau de la commission (E. SAGOT, P. SARRAMAIGNA)
- Monter une action de formation « coup de poing » via le FNE Formation pour dégager des marges de manœuvre financières (N. SAUERBREY, M. LEVI DI LEON, P. SARRAMAIGNA)
- Organiser rapidement un webinaire sur les questions d'emplois et de professionnalisation (R. CHIKOUCHE, P. SARRAMAIGNA)
- Lobbying auprès des élus (F. GUERIN, E. SAGOT, P. SARRAMAIGNA).

Prochaine réunion prévue avant le 18 mai 2021, à partir de 20h00.

Le Président de la CCEE
Pierre SARRAMAIGNA

La Secrétaire de Séance
Laurence PLASSE